

## 10903 - La voie vers une belle fin.

---

### question

Y a -t- il des signes qui indiquent la bonne fin ?

### la réponse favorite

Premièrement, la belle fin consiste dans l'assistance divine accordée au fidèle croyant ici-bas pour lui permettre d'éviter tout ce qui suscite la colère du Maître Transcendant , de se repentir pour les péchés et actes de désobéissance , de s'engager résolument dans la voie de l'obéissance et de la bienfaisance et de perpétuer tout cela de sorte à mourir dans un bon état. Cette idée s'atteste dans ce hadith authentique rapporté par Anas ibn Malick selon lequel le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Quand Allah veut du bien de Son fidèle serviteur, Il l'utilise..** ».

- « **Comment l'utiliser ?** »

- « **Il l'assiste à accomplir de bonnes œuvres avant sa mort** » (rapporté par l'imam Ahmad, 11625 et par at-Tirmidhi, 2142 et jugé authentique par al-Albani dans As-silsila as-sahiha, 1334.

Le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Quand Allah Puissant et Majestueux veut du bien d'un fidèle serviteur, Il le « **mielle** »..

- « Que veut dire « **mieller** »

- « Il lui inspire l'accomplissement de bonnes œuvres avant sa mort et saisit son âme pendant qu'il s'en occupe. (rapporté par Ahmad, 17330 et déclaré authentique par Al-Albani dans as-silsila as-Sahihah, 1114.

La belle foi a des indices dont certains sont connus par l'agonisant tandis que d'autres n'apparaissent qu'aux gens.

Deuxièmement, quant au signe perceptible qui permet à tout un chacun de savoir qu'il jouit d'une belle fin, il consiste dans la bonne nouvelle apportée au mourant à propos de son agrément par Allah Très Haut et son éligibilité à l'honneur accordée gracieusement par Allah Très Haut. C'est à ce propos que le Puissant et Auguste dit : **«Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. "N' ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. »** (Coran, 41 : 30). Cette bonne nouvelle est communiquée aux croyants mourants. Voir le Tafsir d'Ibn Saadi, 1256.

L'idée s'atteste encore dans ce hadith cité par al-Boukhari (6507) et par Mouslim (2683) d'après le Mère des croyants, Aïcha (P.A.a) selon laquelle le Messenger d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) **« Allah aime rencontrer quiconque aime Le rencontrer et déteste rencontrer quiconque déteste Le rencontrer ».**

- Prophète d'Allah ! - Détester la mort ! Nous la détestons tous !

- Il ne s'agit pas de cela. Mais quand le croyant reçoit la bonne nouvelle de la miséricorde divine, de Son agrément, et de son admission au paradis, il aime rencontrer Allah. Quand le mécréant reçoit la nouvelle portant sur le châtimein qu'Allah va lui infliger parce qu'insatisfait de lui, il déteste Le rencontrer et Allah la lui rend ».

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : le fait d'aimer ou de détester n'est religieusement considéré que quand il se manifeste au moment de rendre l'âme, instant où le repentir n'est plus acceptable puisque le sort (définitif) est dévoilé au mourant de sorte qu'il lui apparaît ce qu'il va devenir.

S'agissant des indices de la bonne fin, ils sont nombreux. Des ulémas les ont recensés (puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) en étudiant l'ensemble des textes rapportés à cet égard. En voici quelques uns :

1/ Prononcer la profession de foi juste avant de mourir. Car le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a dit : « Accédera au paradis celui dont la dernière parole est : **« Il n'y a de**

**dieu qu'Allah** » (rapporté par Abou Dawoud, 3116 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud, 2673).

2/ Mourir le front couvert de sueur. C'est-à-dire transpirer de façon à ce que la sueur coule sur son visage. Car Bourayda ibn al-Houssayb (P.A.a) affirme avoir entendu le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) : « **la mort du croyant s'accompagne d'une sueur au front** » (rapporté par Ahmad (22513) et par at-Tirmidhi (980) et par an-Nassai (1828) et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi.

3/ Mourir le vendredi. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Tout musulman qui meurt le vendredi sera protégé contre les épreuves de la tombe** » (rapporté par Ahmad, 6546 et par at-Tirmidhi, 1074) Cheikh al-Albani dit : « **Vu l'ensemble des voies par lesquelles ce hadith est rapporté, il est jugé bon ou authentique** ».

4/ Mourir au combat mené sur le chemin d'Allah (djihad). Car Allah Très Haut dit : « **Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d' Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu' Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. Ils sont ravis d' un bienfait d' Allah et d' une faveur, et du fait qu' Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants.** » (Coran, 3 :169-171 ). Et le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Celui qui meurt sur le chemin d'Allah est aussi un martyr** » (rapporté par Mouslim, 1915).

5/ Mourir à cause de la peste. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **La peste donne le martyr à tout musulman (qui en meurt)** » (rapporté par al-Boukhari (28830) et par Mouslim (1916).

Aicha (P.A.a), l'épouse du Prophète (bénédition et salut soient sur lui), dit avoir interrogé ce dernier à propos de la peste et qu'il lui a été répondu qu'il s'agit d'un châtement qu'Allah inflige à celui qu'Il veut et qu'Il y substitue la miséricorde pour tout croyant qui, bien qu'atteint (de cette maladie) demeure dans son pays patient parce que convaincu qu'il

n'aura subi que le sort qu'Allah lui avait toujours prescrit ; un tel croyant aura une récompense égale à celle réservée au martyr » (rapporté par Al-Boukhari, 3474).

6/ Mourir d'une maladie du ventre ( appendicite?). Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Celui qui meurt d'une maladie du ventre est un martyr** » (rapporté par Mouslim, 1915).

7/ Mourir dans un effondrement ou une noyade. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Cinq sont des martyrs : celui qui meurt à cause de la peste, celui qui succombe à une maladie du ventre, le noyé, celui qui meurt dans un effondrement et celui qui meurt sur le chemin d'Allah** » (cité par al-Boukhari, 2829 et par Mouslim, 1915).

8/ Mourir des suites d'un accouchement ou pendant la grossesse. Cela s'atteste dans ce hadith rapporté par Abou Dawoud (3111) selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Est martyr la femme qui meurt porteuse** ». Selon al-Khattabi cela désigne la femme qui meurt enceinte ». Awn al-Maaboud.

L'imam Ahmad (17341) rapporte d'après Ubadah ibn Samit que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui), parlant des martyrs, en a mentionné : « **La femme tuée par l'enfant qu'elle porte, traînera celui-ci par le cordon ombilical jusqu'à son entrée au paradis** » (déclaré authentique par Al-Albani dans Kitab al-djanaiz, p. 39.

Le terme surra (nombril) désigne ce qui reste après les éléments coupés par l'accoucheuse désignés par le terme surar.

9/ Mourir brûlé ou de pleurésie ou de tuberculose. Car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **Etre tué sur le chemin d'Allah est un martyr, mourir dans la peste est un martyr, mourir de noyade est un martyr, mourir des suites d'un accouchement fera que la martyr sera traînée par son enfant à l'aide du cordon ombilical** ». Aboul Awwam, gardien de Beyt al-Maqdis ajoute : « **et celui qui meurt de brûlure ou de tuberculose** ». Al-Albani dit : le hadith est bon et authentique dans Sahih at-Tarhib wa at-tarhib, 1396.

10/ Mourir en défendant sa foi, ses biens ou sa vie. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Celui qui est tué alors qu'il défend ses biens est un martyr comme celui qui est tué alors qu'il défend sa foi ou sa vie** » (rapporté par at-Tirmidhi, 1421). AL-Boukhari (2480) et Mouslim (141) ont rapporté qu'Abad Allah ibn Amr (P.A.a) a dit avoir entendu le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dire : « **Celui qui est tué alors qu'il défend ses biens est un martyr** ».

11/ Mourir dans la mobilisation (pour le djihad). Car Mouslim (1913) a rapporté d'après Salman al-Farissi (P.A.a) que le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit « **Se mobiliser pendant un jour et une nuit (pour le djihad) est meilleur que de jeûner et de prier pendant tout un mois. Celui qui meurt (mobilisé) bénéficiera du mérite de son action et on lui maintiendra la subsistance dont il jouissait et le protégera contre les épreuves** ».

12/ Un des signes de la bonne fin consiste à mourir en accomplissant une bonne action. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Celui qui dit : « **il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah** » avec la seule intention de complaire à Allah accédera au paradis. Celui dont le dernier acte est une aumône accédera au paradis » (rapporté par l'imam Ahmad, 22813) et déclaré authentique par al-Albani dans Kitab al-djanaiz, p. 43. Voir Kitab al-djanaiz, p. 34 par al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde).

Ces signes sont de bons indices qui traduisent la bonne fin. Cependant nous n'en déduisons pas qu'une personne déterminée accédera au paradis, à moins qu'il s'agisse de quelqu'un en faveur duquel le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a fait un témoignage dans ce sens, comme c'est le cas des quatre califes.

Nous demandons à Allah de nous accorder une belle fin.